



**FINANCES
PUBLIQUES**

MUTATIONS : LA CFDT FINANCES PUBLIQUES REFUSE LA RÉFORME DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

À L'ISSUE DE SON CONSEIL NATIONAL QUI S'EST TENU LES 8 ET 9 NOVEMBRE, LA CFDT FINANCES PUBLIQUES REJETTE FERMEMENT LA RÉFORME DES MUTATIONS, PRÉSENTÉE PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL, SUR LA FORME ET SUR LE FOND.

Sur la forme : une annonce brutale 4 jours avant le groupe de travail

En publiant ses décisions 4 jours avant un groupe de travail dans lequel la direction générale a affirmé avec force vouloir discuter sincèrement avec les représentants du personnel, le directeur général rend l'annonce peu crédible. La CFDT attend qu'il donne des gages de sa bonne foi avant l'ouverture du cycle de discussion.

***La réforme du DG
opposent les agents
entre eux !***

Sur le fond : deux points bloquants préjudiciables aux agents et au réseau

Le directeur des services RH a annoncé que deux points ne sont pas négociables pour le directeur général (DG). Il s'agit de l'affectation nationale au département (suppression des RAN/missions-structures), et de l'allongement des délais de séjour après premières affectations et mutations.

La CFDT Finances publiques condamne le blocage du DG sur ces deux points en ce qu'ils opposent les personnels entre eux.

Ils opposent les collègues primo-affectés contre ceux déjà dans le réseau parce qu'ils ne pourraient plus participer au mouvement général et se verraient tous appliqués un délai de séjour de 3 années contre 2 ans pour les autres.

Ils opposent les agents affectés dans les départements de premières affectations (IdF, Nord etc...), souvent demandeurs d'une affectation pour convenance personnelle pour « travailler au pays », contre leurs collègues de province.

Enfin, elle ré-ouvrent les plaies issues de la fusion, qui commençaient à cicatriser.



CFDT-FINANCES.FR

La CFDT Finances publiques condamne également le blocage du DG sur ces deux points en ce qu'ils donneront, en l'état, un pouvoir exorbitant aux directeurs locaux dans les processus d'affectation à

l'intérieur de leur département. Et d'expérience, trop de pouvoir donné aux directeurs locaux c'est assurément le développement d'une gestion humaine arbitraire.

Enfin, la CFDT Finances publiques condamne le blocage du DG sur ces deux points car ils suppriment des garanties sans en apporter de nouvelles.

Au final les propositions du directeur général sont déséquilibrées au profit de la gestion locale des emplois et au détriment des aspirations de tous les agents.

Le cycle de discussion qui s'ouvre doit être crédible pour être efficace

La CFDT Finances publiques s'assurera que les conditions dans lesquelles se déroulera le cycle de discussion permettent d'aboutir à un maximum de garanties pour le bien des agents et le maintien des missions de la DGFIP .